



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, par le soussigné, directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:-**

Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité prévues les 13 novembre et 4 décembre 2017 à 20 h seront devancées à **19h30** en la salle du Conseil située au 180, rue Sainte-Louise.

**DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.**

Philippe Morin, dir. général par intérim.

(N/D C-0360)

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*(Articles 335 et 346 du Code municipal)*

Je, soussigné, résidant à Saint-Jean-de-Matha certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 heures et 17 heures de l'après-midi le deuxième jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce deuxième jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

Philippe Morin, dir. général par intérim.

